

Procès-verbal du comité exécutif



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

Réunion	Réunion ordinaire du comité exécutif		
Date	Le 9 juin 2026	Heure	17 h 41
Salle de conférence	Laurence Patterson	Durée de la réunion	4 minutes
Réunion présidée par	Joe Ortona	Rapport rédigé par	M ^e Nathalie Lauzière

Commissaires			
Membres		Quorum: 4	Non-membres
Joe Ortona, président	X	Chelsea Craig	
Pietro Mercuri, vice-président	X	James Kromida	X
Maria Corsi – via TEAMS	X	Julie Kristof	
Julien Feldman – via TEAMS	X	Susan Perera	
Paula Kilian – via TEAMS	X	Mario Pietrangelo	
Jessica Houde-Woytiuk	X	Merika Ramundo	
Sharon Nelson – via TEAMS	X	Jennifer Rutt	
		Paola Samuel	

Administrateurs			
Nicholas Katalifos	X	Mario Cardin	X
Pelagia Nickoletopoulos	X	Radia Dehimi	X
M ^e Jack H. Chadirdjian	X	Luisa Tanzi	X
M ^e Nathalie Lauzière	X	Mauro Zampini	X
Brigida Sellato	X		

Procès-verbal du comité exécutif

Point	Description															
1.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u> IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JESSICA HOUDE-WOYTIUK ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification. Vote : 7-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° E26-06-09-1</u>															
2.	<u>Adoption du procès-verbal</u> <u>2.1 Réunion ordinaire du comité exécutif du 19 mai 2026</u> IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 19 mai 2026 soit adopté sans modification. Vote : 7-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° E26-06-09-2.1</u>															
3.	<u>Affaires relevant du procès-verbal</u> Aucune affaire découlant du procès-verbal															
4.	<u>CGTSIM – Système d'achats coopératif pour les appels d'offres du 1^{er} mars 2027 au 30 novembre 2028</u> ATTENDU QUE le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) a invité les commissions scolaires à indiquer leur intention d'adhérer au système d'achats coopératif pour les appels d'offres pour la période du 1^{er} mars 2027 au 30 novembre 2028; ATTENDU QUE les commissions scolaires doivent préciser les catégories de produits spécifiques auxquelles elles désirent participer; ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 du préambule au Règlement n° 10 sur la délégation de pouvoirs, les contrats autres que ceux prévus dans le tableau de répartition respecteront les mêmes montants délégués en relation avec les contrats de services (articles 114 et 114.1). Le comité exécutif autorise toute dépense de 250 000 \$ ou plus; IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal adhère au système d'achats coopératif du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les appels d'offres pour la période du 1^{er} mars 2027 au 30 novembre 2028, et ce, pour les catégories de produits suivantes et les périodes sous-mentionnées. <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td rowspan="7">1^{er} mars 2027 au 28 février 2028</td><td>Essuie-mains et papier hygiénique</td></tr> <tr> <td>Sacs à ordures</td></tr> <tr> <td>Produits d'éclairage</td></tr> <tr> <td>Produits chimiques d'entretien sanitaire</td></tr> <tr> <td>Filtres à air</td></tr> <tr> <td>Casiers scolaires</td></tr> <tr> <td>Uniformes de travail et chaussures de sécurité</td></tr> <tr> <td></td><td>Tapis d'hiver</td></tr> <tr> <td>1^{er} octobre 2027 au 30 septembre 2028</td><td>Agences de voyages</td></tr> <tr> <td rowspan="2">1^{er} décembre 2027 au 30 novembre 2028</td><td>Fournitures d'arts plastiques</td></tr> <tr> <td>Fournitures de jeux éducatifs et de loisirs</td></tr> </table>	1 ^{er} mars 2027 au 28 février 2028	Essuie-mains et papier hygiénique	Sacs à ordures	Produits d'éclairage	Produits chimiques d'entretien sanitaire	Filtres à air	Casiers scolaires	Uniformes de travail et chaussures de sécurité		Tapis d'hiver	1 ^{er} octobre 2027 au 30 septembre 2028	Agences de voyages	1 ^{er} décembre 2027 au 30 novembre 2028	Fournitures d'arts plastiques	Fournitures de jeux éducatifs et de loisirs
1 ^{er} mars 2027 au 28 février 2028	Essuie-mains et papier hygiénique															
	Sacs à ordures															
	Produits d'éclairage															
	Produits chimiques d'entretien sanitaire															
	Filtres à air															
	Casiers scolaires															
	Uniformes de travail et chaussures de sécurité															
	Tapis d'hiver															
1 ^{er} octobre 2027 au 30 septembre 2028	Agences de voyages															
1 ^{er} décembre 2027 au 30 novembre 2028	Fournitures d'arts plastiques															
	Fournitures de jeux éducatifs et de loisirs															

Procès-verbal du comité exécutif

	IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire. Vote : 7-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° E26-06-09-4</u>
5.	<u>Octroi de contrat de construction – P-2401 – Réfection des bassins de toiture – École secondaire Lester B. Pearson</u> ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation du projet de réfection des bassins de toiture à l'école secondaire Lester B. Pearson; ATTENDU QUE l'appel d'offres a pris fin le 19 mai 2026, et que le service des ressources matérielles a reçu trois (3) soumissions électroniques et zéro (0) soumission scellée, et que les soumissions reçues ont été ouvertes à l'heure prévue; ATTENDU QUE les travaux doivent être achevés au plus tard le 16 octobre 2026; ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire a été jugé conforme aux conditions stipulées dans les documents d'appel d'offres; ATTENDU QUE l'architecte a évalué les soumissions et a recommandé que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme; ATTENDU QUE le service des ressources matérielles appuie la recommandation; ATTENDU QU'en vertu de l'article 115 du Règlement n° 10 – Délégation de pouvoirs, l'octroi d'un contrat de construction de 2 000 000 \$ et plus est soumis à l'approbation du comité exécutif; IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat pour la réalisation du projet de réfection majeur de l'école secondaire Lester B. Pearson soit octroyé à Toiture Perreault Inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 2 751 600,00 \$ avant taxes (3 163 652,10 \$ taxes incluses); IL EST DE PLUS RÉSOLU à l'unanimité que le directeur général ou un directeur général adjoint soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission. Vote : 7-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° E26-06-09-5</u>
6.	<u>Sujets divers</u> <u>Aucun</u>
7.	<u>Clôture de la réunion</u> IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 17 h 45. Vote : 7-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° E26-06-09-7</u>

M. Joe Ortona, président

M^{re} Nathalie Lauzière, secrétaire générale